

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	28	-

Date de convocation du Comité Syndical
27 février 2026

Date d'affichage de la convocation au siège
27 février 2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28
Nombre de délégués ayant voté pour : 28
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

SEANCE DU
09 MARS 2026

Le 09 mars 2026 à 19h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique au siège du SBA, à Riom, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles Dolat est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Alberto Cécile, Baudras Thierry, CHAMPOUX Bruno, Chauvin Lionel, Dolat Gilles, Georgeon Hugues, Giangreco-Broc Malory, Pelletier Sophie, Raymond Isabelle, Renault Laurent, Sahut Michel, Saussac Cyril

Billom Communauté : Degoile Michel, Maillard Guy, Steinert Michelle, Meurine Daniel

Communauté de Communes Plaine Limagne : Bourdier Marie-Pierre, Le Gouguec Franck, Martin Frédéric

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Cottier Bernard, Lobregat Stéphane, Moulin François

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Bergami Gilles, Fernandes Da Silva Jean-Claude, Trichard Dorothée

Mond'Arverne Communauté : Ducreux Bernard, Lagru Alain, Tiveyrat Jean-Daniel

Suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 23/02 à Charbonnières-les-Varennes, le comité syndical du 09/03 est organisé sans condition de quorum.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°01 jusqu'à la fin de séance
Nombre de délégués présents	28	28
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	28	28

Thème : FINANCES

Dél. 2026 - 08 : Adoption du Budget primitif 2026 - Budget SBA énergie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dont les articles L1612-1 à L1612-41,

VU la nomenclature comptable et budgétaire M 4 (SPIC),

VU la délibération 2026-05 de création/modification des autorisations de programme pour l'exercice 2026,

VU la note de présentation du budget 2026 consolidé annexée à la présente délibération,

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses du Syndicat du Bois de l'Aumône pour une année donnée. Le budget est un acte prévisionnel. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée délibérante.

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification donne ensuite lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2026 du Budget SBA énergie du Syndicat du Bois de l'Aumône qui s'établit comme suit :

✓ **Section de Fonctionnement :**

En fonctionnement, le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **9 274, 98 €**.

	Dépenses		Recettes
011 - Charges à caractère général	4 300,00 €	013-Attenuations de charges	
012 - Charges de personnel		70 - Produits des services et ventes diverses	6 573,37 €
65 - Autres charges de gestion courante		731 - Fiscalité locale	
66 - Charges financières	260,00 €	74 - Dotations et participations	
67 - Charges spécifiques		75 - Autres produits de gestion courante	
68- Dotations aux provisions		76 - Produits financiers	
		77 - Produits spécifiques	
		78 - Reprises amortissement et provisions	
Sous total - dépenses réelles de fonctionnement	4 560,00 €	Sous total - recettes réelles de fonctionnement	6 573,37 €
023 - Virement à la section d'investissement		042 - Opérations d'ordre entre sections	
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 714,98 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section			
Sous total - dépenses d'ordre de fonctionnement	4 714,98 €	Sous total - recettes d'ordre de fonctionnement	- €
		002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 701,61 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 274,98 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 274,98 €

Article 4 : DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

✓ Section d'investissement :

Le Budget Primitif 2026 présente :

- **des dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 335 338 € ;**

	Dépenses		Recettes
20- Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	10- Dotations fonds divers et réserves	
21- Immobilisations corporelles		1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
23- Immobilisations en cours	300 000,00 €	13- Subventions d'investissement	
16- Emprunts et dettes assimilées	5 338,00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	276 838,00 €
		27- Immobilisations financières	
		024- Produit des cessions d'immobilisations	
Sous total - dépenses réelles d'investissement	335 338,00 €	Sous total - recettes réelles d'investissement	276 838,00 €
040- Opérations d'ordre entre sections		021- Virement de la section de fonctionnement	
		040- Opérations ordre entre sections	4 714,98 €
Sous total - dépenses d'ordre d'investissement	- €	Sous total - recettes d'ordre d'investissement	4 714,98 €
		001- Résultat reporté d'investissement	53 785,02 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	335 338,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	335 338,00 €

Après présentation par le Vice-Président en charge des finances et de la tarification du projet de budget primitif, et à l'issue du débat, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget SBA énergie pour l'exercice 2026.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget SBA énergie de l'exercice 2026.

Article 2 : **VOTE** le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).